

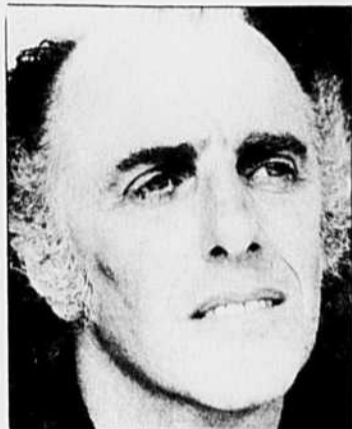
AUJOURD'HUI

Éditorial

Le pari de la dernière chance a finalement été tenu, écrit Paul-André Comeau, au moment où l'accord sur les accords de Meech semble acquis.
Page A - 8

Idées

Pierre O'Neill rapporte les tribulations de l'accord du lac Meech, depuis avril 1987 jusqu'à aujourd'hui.
Page A - 9.



Gilles Vigneault 30 ans plus tard

Interviewer Gilles Vigneault, c'est « s'enfoncer dans un marécage d'images, de métaphores et de symboles », écrit Nathalie Petrowski, qui s'était mise en tête de le faire parler de subversion, de la sienne ou de celle des autres. **Page C - 1**

Rappeneau et Cyrano

Moderniser Jean Rostand sans le trahir, c'est le défi qu'a relevé Jean-Paul Rappeneau dans *Cyrano*. La rythmique souterraine de son film en alexandrins fait avancer les mots, comme le mouvement des acteurs fait avancer l'action. **Page C - 1**



Parizeau exaspéré

« Si Meech passe sous une forme ou une autre, c'est qu'on aura fait reculer le Québec suffisamment pour satisfaire les autres provinces canadiennes », a soutenu le chef de l'opposition Jacques Parizeau, lors d'un débat d'urgence. **Page A - 2**

Traces de BPC chez les vaches de Saint-Basile

Les BPC de Saint-Basile-le-Grand ont finalement infiltré beaucoup plus intensément la chaîne alimentaire et l'écosystème régional qu'on ne l'avaient prévu. Quelque 224 vaches d'un troupeau de 604 têtes de la région de Saint-Basile, sont contaminées, reconnaît Québec. **Page A - 3**

Gorbatchev prévient Eltsine

Le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev a adressé hier une mise en garde contre toute « division, à l'étape actuelle, des forces démocratiques et de la perestroïka », en lançant un appel implicite à la coopération au président russe Boris Eltsine. **Page A - 5**

L'impasse de Meech dénouée

La proposition fédérale arrache *in extremis* l'adhésion des récalcitrants

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

À QUATORZE jours de l'échéance, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et le Manitoba se sont résolus tard cette nuit à entériner en principe le oui promis par le Canada anglais au Québec il y a trois ans.

D'ici 10 heures ce matin, Ottawa et les provinces, avec leurs avocats, s'affaireront à mettre les points sur les « i » d'une entente qui verra les trois dernières provinces se rallier d'ici le 23 juin à l'accord du lac Meech tel qu'il a été négocié en juin 1987.

Mais à minuit Clyde Wells, de Terre-Neuve n'avait pas encore baissé pavillon sur la société distincte, retardant l'annonce de la nouvelle du déblocage.

À moins d'un contretemps, les onze premiers ministres projettent d'entériner leur entente dès ce matin.

Les trois grands sujets qui ont dominé les séances-marathon des six derniers jours ont tous trouvé leur place dans la proposition mise sur la table par le gouvernement fédéral au terme de six jours de discussions.

Sur la réforme du Sénat : la formule de l'unanimité, et du coup le

veto du Québec, est maintenue. Mais si, en 1995, une réforme de la Chambre haute n'est pas enclenchée, il y aura redistribution des sièges — l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ayant accepté de voir leurs places au Sénat diminuer au profit des autres provinces du Canada anglais. La proportion du Québec demeure intacte.

Sur la société distincte : la clause du lac Meech est intacte. Le gouvernement fédéral propose aux provinces un avis juridique selon lequel la société distincte n'enlève pas les droits prévus par la Charte. Mais cet avis ne sera pas signé et il sera simplement versé au dossier.

Sur une éventuelle clause Canada, pour ajouter au préambule de la Constitution, un comité parcourera le pays et fera rapport aux premiers ministres à l'automne.

La tenue ponctuelle de conférences sur les droits des autochtones de même que des garanties pour la protection du droit à l'égalité des femmes font également partie de cette entente.

La plupart de ces dispositions sont de nature politique. Celle qui porte sur la redistribution des sièges du Sénat est l'exception. Les premiers ministres se sont engagés à la constitutionaliser rapidement, mais pas

Voit page A-10 : Impasse



Brian Mulroney gagne son pari par la peau des dents.

Clyde Wells a résisté jusqu'à la toute fin

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

COMME EN 1981, les premiers ministres du Canada anglais ont fini par boucler entre eux la ronde amorcée pour permettre à Québec de rentrer la tête haute dans le giron constitutionnel.

Tard cette nuit, dans une salle des premiers ministres, les choses se sont éternisées pendant que Clyde Wells de Terre-Neuve menait sa dernière bataille contre la société distincte.

Comme promis, Robert Bourassa n'était pas à la table. Mais, contrairement à la dernière fois, les sept premiers ministres qui s'étaient engagés à l'égard du Québec tenaient encore parole.

Sur ses derniers milles, l'opération-rescapage du lac Meech a pris l'allure d'un rouleau-compresseur.

Après le coup d'éclat de Robert Bourassa la veille, les onze premiers ministres ont navigué pendant toute la journée d'hier entre une autopsie des événements qui ont amenés le Québec à fermer la porte à toute nouvelle discussion de la société distincte et une tentative de ressusciter le consensus qui les a presque portés à une solution ultime.

Toute la nuit précédente, le premier ministre fédéral et ses stratèges avaient rafistolé l'offre qui constituait l'ultime radeau de sauvetage du lac Meech. Mais avant de le lancer, Brian Mulroney voulait prendre le pouls de tout le monde à la table.

S'amorce alors une opération que le camp du lac Meech mène sur deux fronts. À l'intérieur, Brian Mulroney refait le tour de ses collègues; le moment est venu de savoir où tout le monde se situe. À l'extérieur, les dissidents, et surtout le Manitoba, se font serrer la vis.

D'entrée de jeu, le premier ministre Brian Mulroney jette sur la table des premiers ministres des sondages fédéraux pour montrer qu'une majorité imposante de Canadiens, même s'ils n'aiment pas beaucoup le lac Meech, souhaitent une solution à l'impasse. La veille, des sondages manitobains qui montrent que la population de cette province rejette catégoriquement le lac Meech ont été déterminants pour convaincre Gary Filmon de torpiller un fragile consensus sur les éléments d'une solution pour sortir l'accord de l'impasse.

Mais le premier ministre Gary Filmon est imperturbable. Il s'est présenté au centre des conférences avec un sourire en coin et en lançant que « c'est une belle journée pour être à Ottawa ». À l'intérieur, les conseillers de Gary Filmon jurèrent que

Voit page A-10 : Wells

Bourassa accepte l'annexion d'un avis juridique sur la société distincte

Bernard Descôteaux
envoyé spécial

ROBERT Bourassa a ignoré hier les appels de Jacques Parizeau et Lucien Bouchard et a accepté que l'on s'attaque dans une nouvelle ronde constitutionnelle à la réforme du Sénat et à la définition des grandes caractéristiques de la société canadienne dans une « clause Canada ».

C'est ce qui ressort des informations disponibles hier soir alors que les 11 premiers ministres canadiens étaient sur le point de s'entendre pour sauver l'accord du lac Meech qui en contrepartie de ces ouvertures du Québec devrait être ratifié dans son état original.

Un conseiller du premier ministre Bourassa indiquait en effet au moment d'aller sous presse que le gouvernement libéral avait atteint ses objectifs... ou était sur le point de les atteindre. Après une journée faite de « nuages et d'éclaircies », on prenait en effet la précaution de préciser qu'il restait encore une petite

marge d'incertitude.

Le premier de ces objectifs était la ratification de l'accord du lac Meech dans sa forme actuelle, sans amendement direct ou indirect. Selon M. Jean-Claude Rivest, il n'y aura rien qui puisse porter atteinte à la clause de la société distincte et le

Québec gardera son droit de veto pour la réforme du Sénat.

La garantie que la réforme du Sénat devra se faire à l'unanimité fait en sorte que le Québec pourra s'opposer à une réforme qui ne lui conviendrait pas. Cela garantit qu'il n'y a aucun danger pour le Québec con-

trairement à ce qu'avait dit craindre l'ex-ministre conservateur Lucien Bouchard.

Dans le cas où cette réforme échouerait, le nombre de sièges entre provinces sera remanié mais le Québec a obtenu la garantie que la nombre de sénateurs venant du Québec (24) demeurera le même. C'est l'équivalent du statu quo.

Pour ce qui est de la clause de société distincte, le Québec a accepté que soit versé au dossier un texte qui sera une opinion juridique quant à la portée de cette clause. Ce texte n'étant pas signé par les premiers ministres, il n'aura pas plus de valeur que n'importe quelle autre opinion.

Pour bien montrer que le Québec n'accorde aucune valeur à cet avis, M. Bourassa s'absentera de la cérémonie de clôture de la conférence aujourd'hui lorsque le texte sera déposé.

Cette façon de faire satisfait grandement le Québec qui dans la journée avait exprimé sa préférence pour cette approche. Elle fournit une porte de sortie élégante au Manitoba

Voit page A-10 : Bourassa

Un improbable front commun à Québec

Une analyse de Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

À L'ISSUE du marathon constitutionnel du Lac Meech, le Québec, via ses représentants élus à l'Assemblée nationale, saura-t-il mettre au point le front commun que tous souhaitent, plusieurs y

mettant toutefois un point de départ et des objectifs différents ?

À la lumière de ce qui s'est passé cette semaine à Québec, pendant que le premier ministre Robert Bourassa était soumis aux plus vives pressions à Ottawa, il est permis d'en douter. Non seulement l'opposition péquiste contestait-elle le fait que

Voit page A-10 : Front commun

Tchèques et Slovaques votent en masse

François Brousseau
Envoyé spécial

PRAGUE — Tchèques et Slovaques se sont déplacés en masse et dans le plus grand calme, hier, pour renouer le fil cassé de la démocratie parlementaire, dont le souvenir lointain mais vivace, dans ce pays, remontait aux années 40. Pendant ce temps, les premières fractures post-électorales se faisaient jour dans la formation dominante, le Forum civique.

Les autorités n'ont donné aucun chiffre sur la participation pour la journée électorale d'hier — la première de deux — mais, à en juger par les queues qui se formaient dès l'ouverture des bureaux de scrutin, la jeune démocratie tchécoslovaque peut compter sur une forte légitimité populaire.

Au bureau 81 — une école secondaire — du 1er arrondissement de Prague, peu après midi, plus de 100 personnes attendaient patiemment de poser le geste solennel. Deux heures seulement après l'ouverture,

près de 20% des inscrits à ce bureau avaient déjà déposé leurs bulletins de vote.

Taux de participation et irrégularités électorales sont en réalité le cadet des soucis des Tchécoslovaques. Mais, la classe politique est déjà plongée, elle, dans les débats qui attendront dès le lendemain des élections. Débats politiques et débats économiques.

Hier matin, deux membres haut placés du gouvernement — tous deux du Forum civique — ont lancé sur la place publique leur querelle sur la réforme économique qui suivra fatalement la révolution politique des derniers mois.

La Tchécoslovaquie a ceci de particulier que la vie quotidienne y est la plus facile de tout l'ex-bloc communiste, et que le sentiment d'urgence économique n'y existe pas comme en Pologne par exemple, où une politique néo-libérale radicale est appliquée depuis près d'un an. À Prague, tomates, oranges et kiwis, à des prix défiant toute concurrence

Voit page A-10 : Tchèques

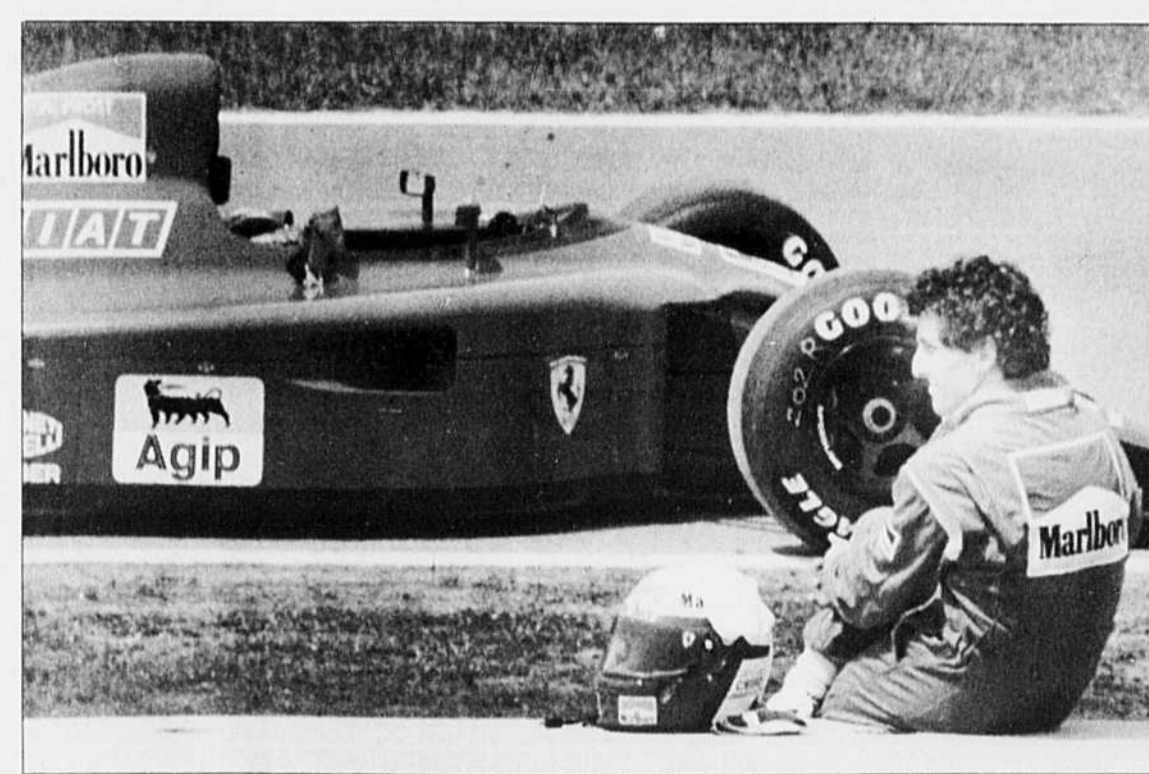


PHOTO JACQUES NADEAU

Prost proteste

Alain Prost a protesté hier contre la piètre qualité de la piste du circuit Gilles-Villeneuve. Le pilote français a dû abandonner sa Ferrari, à cause d'un bris mécanique. Autres informations page B-10.

L'AUTRE THOMAS D'AQUIN

Martin Blais

L'AUTRE THOMAS D'AQUIN

Boréal

Les détracteurs de Thomas d'Aquin verront s'écrouler le mur de leur aversion, ceux qui admirent le saint seront touchés par son côté humain. Tous devront reconnaître qu'il y a eu « erreur sur la personne » et pourront découvrir une pensée bien différente de celle présentée par les « thomistes » de « la grande noirceur ».

316 pages - 24,95\$

Boréal

L'accord sur l'accord

Jusqu'à la fin, la notion de société distincte aura fait problème

LES MEUBLES sont saufs. Mais rien ne sera probablement plus comme avant. Tel est le premier bilan, forcément impressionniste, qu'il est possible de dégager des bribes d'information qui filtrent au compte-gouttes. À défaut du texte de ces « accords sur les accords », toute appréciation s'inscrit obligatoirement à l'enseignement du provisoire, de la plus stricte prudence.

Les accords du lac Meech seront donc finalement ratifiés avant la date fatidique du 23 juin — à moins d'une ultime volte-face qu'il ne faut pas exclure. D'ailleurs au moment d'écrire ces lignes, Madame Sharon Carstairs trouvait encore le moyen d'aligner les points de suspension.

L'entreprise aura duré trois ans, elle s'est achevée à la faveur d'une ronde de négociation qui en constitue une synthèse relativement fidèle. Il aura fallu recourir à toutes les techniques de la persuasion politique, y compris le « tordage de bras », pour réintégrer le Québec dans le cadre constitutionnel de la fédération canadienne. Ce qui aurait dû s'accomplir « dans l'honneur et l'enthousiasme » s'est achevé dans un climat où la mesquinerie politique et la petitesse intellectuelle ont bien failli donner raison aux moins pessimistes.

Envisagée sous l'angle canadien, l'entreprise va nécessairement contribuer à redorer le blason du premier ministre, M. Brian Mulroney. L'incroyable pari de cette négociation entreprise dans des circonstances peu favorables aura donc été tenu. La fédération n'a pas éclaté. Quel sera le prix de cette opération de rescapage *in extremis*? Comparable sans doute aux bouts de chemin de fer et autres concessions analogues qui ont jalonné l'histoire d'un pays bâti à la faveur d'une succession ininterrompue de compromis. La petite histoire de cette négociation n'aura vraisemblablement pas échappé à cette constante.

D'un bout à l'autre du pays, cette aventure aura réveillé de vieux démons endormis. Derrière une foule de prétextes, ficelés avec gaucherie sinon avec hypocrisie, on aura multiplié les arguties juridiques pour s'opposer en fait à une réalité qui agace, qui dérange, qui inquiète : le Québec serait une société distincte ! Les adversaires des accords de Meech avaient été sérieusement « conditionnés » par l'ancien premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau. Des disciples vertueux — Clyde Wells en tête — ont répondu à l'appel de détresse du maître. Peut-être aurons-nous

droit à une nouvelle épître qui reprendra, sous une autre forme, l'image menaçante du « grand bang » final ?

Sagesse ou crainte ? Quel a été en bout de compte le motif qui aura incité les autres Premiers ministres à ne pas céder aux incitations des sondages d'opinion ? Il y a là matière à réflexion, il y a là motif de satisfaction pour ceux qui ont désespéré des cabrioles d'un Gary Filmon, des sermons d'un Clyde Wells, des remontrances d'une Sharon Carstairs.

Sous l'angle québécois, l'entreprise s'achève sans grands dommages. À la lumière des renseignements disponibles, les accords de Meech demeurent intacts. À première vue, le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, aura réussi à maintenir la barre et à imposer finalement le respect de la parole donnée en avril et juin 1987. À l'opposé de 1981 et 1982, le Québec a pu compter sur des alliés fidèles et honnêtes, à commencer par le premier ministre d'Ontario, M. David Peterson.

Les conditions modestes et minimales de l'adhésion du Québec à la nouvelle constitution de la fédération auraient été intégralement respectées. Se prononcer sur ces questions sans avoir scruté le ou les textes issus de la semaine outaouaise, c'est ergoter sur les beautés d'un paysage un soir de pleine lune.

On aura droit à un feu d'artifices à l'Assemblée nationale au moment où le premier ministre rendra compte de la fin de cette entreprise. Ce n'est probablement pas là que va se situer le débat le plus sérieux, le plus fondamental. Chez de nombreux Québécois, quelque chose de profond et d'important a été ébranlé durant ces trois dernières années. Le questionnement lancinant sur l'avenir constitutionnel du Québec s'est imposé, qui s'est nourri de l'intolérance des uns et la bêtise des autres.

Peu importe le poids réel de la notion de « société distincte », l'aventure aura sonné le réveil des troupes souverainistes : les derniers sondages en témoignent de façon éloquent. Les libéraux ont engagé une réflexion dans le sillage d'une petite phrase lancée sur le bord du Rhin, l'hiver dernier. Avant d'envisager une nouvelle ronde de négociation, le Québec devra nécessairement faire le point.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Nelson Mandela au Canada

Le leader africain a plus que jamais besoin de notre appui

LA VILLE de Montréal, fidèle à son engagement contre l'apartheid, prépare une fête à Nelson Mandela, le vice-président de l'African National Congress, que sa tournée internationale doit amener sous peu au Canada. Entre-temps, lundi à Ottawa, des personnalités vont lancer un « Fonds Nelson Mandela » en hommage au leader de l'ANC et pour « aider à établir la liberté chez les Sud-Africains ».

Il y a lieu de célébrer, certes, la libération du célèbre prisonnier. Mais l'Afrique du Sud n'est pas encore libérée de l'apartheid. Des mesures partielles ont été prises, l'état d'urgence a été levé récemment. Mais l'essentiel de ce régime d'oppression n'a pas été aboli. La majorité reste privée de ses droits les plus élémentaires. Davantage : le pire n'a pas été encore définitivement écarté.

En effet, avant même d'avoir pu vraiment commencer de démocratiser le pays, le gouvernement du président de Klerk, malgré toute la bonne volonté qu'il montre, risque d'être débordé par les extrémistes néo-nazis, prêts à la guerre civile plutôt qu'à un changement de société. Ces gens qui ont entrepris de former des escadrons bien armés peuvent aussi compter sur de muets complices au sein des forces de l'ordre.

Entre un état de fait à tous égards intolérable et l'enfer d'une guerre civile qui tournerait aux massacres, le chemin du changement et de la démocratie reste étroit. La société nouvelle qui naît

tra tôt ou tard demande une conversion culturelle et politique profonde à laquelle peu de gens sont préparés, tant dans la minorité blanche que parmi la majorité noire.

Ce pays a montré qu'il n'allait pas changer de lui-même, tranquillement, sans pressions, voire hélas sans violence.

C'est pour épargner une pire catastrophe humaine à tout ce peuple que Nelson Mandela demande avec insistance aux pays qu'il visite de maintenir leurs sanctions économiques à l'endroit de l'Afrique du Sud. Ces mesures sont dures, y compris pour les travailleurs noirs. Mais dans cette situation qui est presque celle d'un état de guerre, mieux vaut cette pression économique et financière, qu'une collaboration et un attentisme qui freineraient finalement les réformes.

L'Afrique du Sud sera soumise de gré ou de force à des changements dont l'ampleur rappelle les événements en cours en Europe de l'Est. Leur importance ne sera pas moindre, notamment pour l'avenir de l'Afrique, mais aussi pour le reste de la planète. Il faut espérer que le Canada et le Québec qui ont été sensibles à cette tragédie sauront, au milieu de leurs propres difficultés intérieures, rester présents et actifs dans la longue lutte qu'incarne, avec tant de dignité et de sagesse, le vieux leader sud-africain.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

La fin d'un mythe

Les Californiens approuvent des hausses de taxes

S'IL EST vrai que la Californie est l'incubateur par excellence de ces nouvelles idées qui font tâche d'huile dans le reste des États-Unis et à travers le monde, les derniers événements à se produire dans l'État riche de la côte ouest donnent à penser qu'une certaine conception réaganienne de l'État et des finances publiques paraît désormais révolue.

Douze ans après leur « révolte fiscale », les Californiens viennent en effet de voter en faveur d'une augmentation substantielle de la taxe sur l'essence ; ils ont aussi accepté de réduire les limites imposées à diverses dépenses publiques et approuvé l'émission de 4 milliards \$ de bons.

C'est un virage à 180°. Ces résultats mettent fin à un long « congé fiscal », durant lequel les Californiens ont été épargnés de pratiquement toute hausse de taxes.

Cette nouvelle politique survient au moment où le débat sur le budget fédéral prend aussi un tournant : le président Bush se prépare en effet à revenir sur sa promesse, maintes fois répétée, de ne pas augmenter les impôts.

C'est donc la fin d'un mythe, celui qui laissait croire que le meilleur moyen de contenir les dépenses des services publics ce n'est pas de fermer le robinet, mais de couper l'eau. Les Californiens sont revenus à une vision plus réaliste de la gestion des affaires. Mais pour combien de temps ?

Pourtant, il y a trois ans à peine, le Trésor californien termina l'année avec un surplus d'un milliard de dollars... qu'il retourna poliment au roi-contribuable. Aujourd'hui, les dépenses augmentent de 11 % — au Québec, c'est autour de 6 % —, alors que les revenus ne progressent qu'au rythme de 7 %. L'État a un urgent besoin d'argent ; il doit reporter *sine die* les paiements dus.

Mais il ne faut rien exagérer. Le gouvernement californien n'est pas en faillite, loin de là.

En réalité, l'approche californienne des finan-

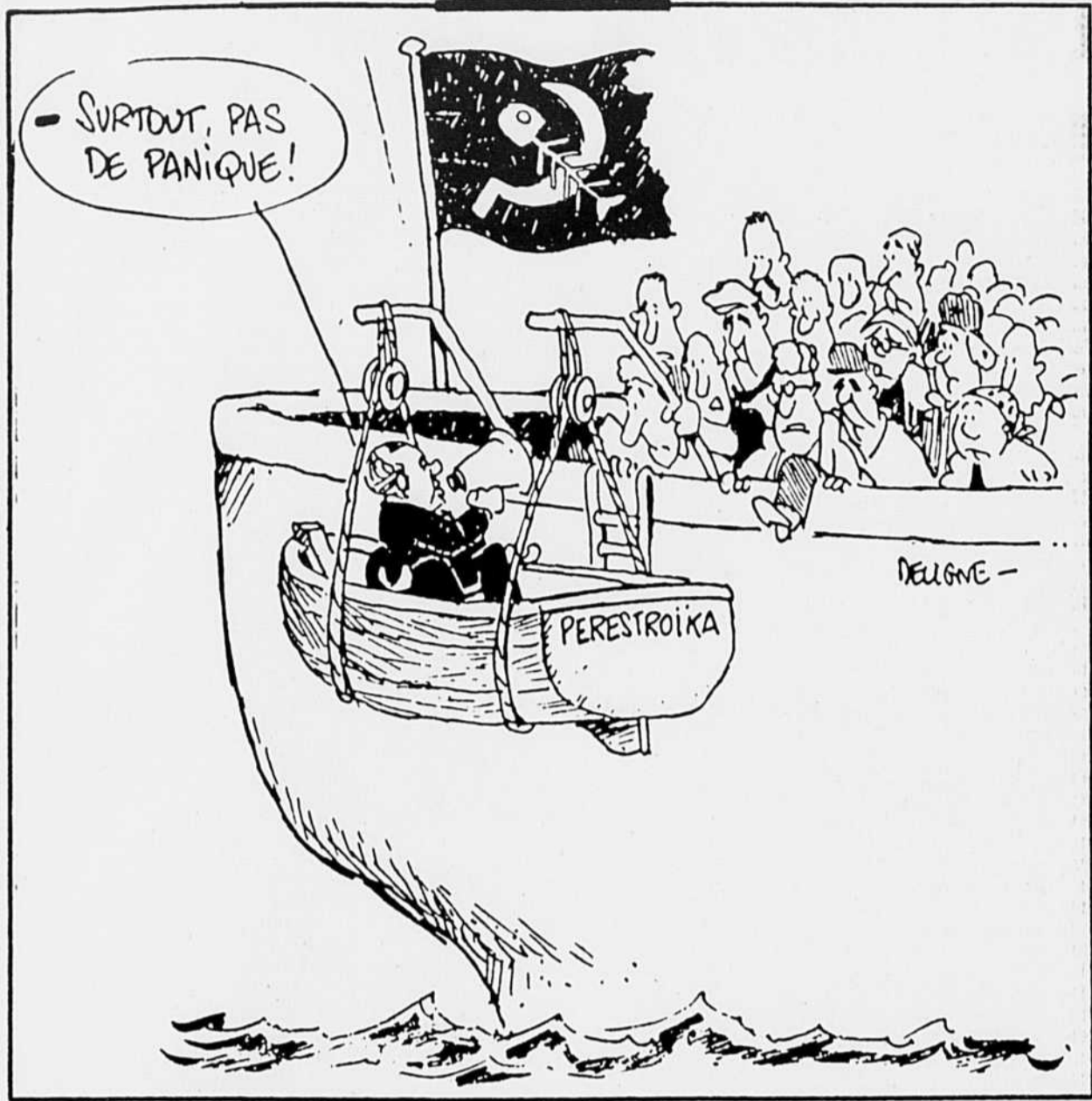
ces publiques pourrait avoir quelque succès dans un milieu où le nombre d'habitants demeure relativement stable et où les individus disposent des ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins sans recourir massivement à l'État. Or, la Californie est une région en pleine ébullition. Au cours des années quatre-vingt, elle a attiré plus de cinq millions de nouveaux résidents, dont une forte proportion de Latino-américains. Et comme 90 % des dépenses de l'État sont directement liées au volume de la population — conformément aux mandats fédéraux et aux lois californiennes — on comprend dès lors les pressions croissantes sur les dépenses publiques.

Parallèlement, la réduction sensible du budget de la défense américain a entraîné d'importantes mises à pied dans les industries militaires et, conséquemment, une diminution appréciable des recettes fiscales. De là, le trou dans la colonne des revenus.

Mais les Californiens n'ont pas trop à se plaindre. La hausse qui vient d'être approuvée — neuf cents sur cinq ans — ne coûtera que 60 \$ par année à chaque automobiliste. Une bagatelle, qui n'en rapportera pas moins la jolie somme de 18,5 milliards \$ sur dix ans — en incluant les autres mesures fiscales — et dont l'affectation sera centrée uniquement sur l'amélioration du réseau routier et du transport en commun, deux secteurs qui ont particulièrement souffert des restrictions budgétaires passées.

L'ère de la révolte fiscale est donc terminée sur la côte ouest. Mais il serait illusoire de penser que les Californiens ont signé un chèque en blanc à leur gouvernement. Les deux grands partis politiques et la plupart des groupes d'intérêt ont certes appuyé la hausse de taxes, mais 47 % des contribuables s'y sont opposés lors du référendum. Il reste encore un gros carré d'irréductibles.

— ALBERT JUNEAU



TIRÉE DU JOURNAL LE MONDE

LETTRES AU DEVOIR

Assez perdu de temps

M. BOURASSA a consacré encore une fois l'énergie politique du Québec à une cause qui est perdue d'avance. Pendant ce temps, les véritables intérêts du Québec nous filent entre les doigts.

Au lieu de s'occuper de créer de l'emploi, de valoriser l'économie, de protéger notre patrimoine, de résoudre les problèmes écologiques, de construire, d'améliorer notre système d'éducation, de développer nos relations internationales, de s'occuper de l'âge d'or et de tout le reste, il s'obstine à dépenser son énergie à négocier l'acceptation du Québec au sein d'un Canada.

C'est clair : le temps que l'on passe à négocier l'élaboration de cette constitution nous fait perdre le temps de s'occuper de nous. Que le Québec soit intégré respectueusement au sein du Canada est une cause défendable. Mais lorsqu'on est obligé de recommencer ce travail à chaque décennie sans jamais réussir, il vaut mieux éviter de jouer les Sisyphe et passer à autre chose.

Nous avons suffisamment perdu de temps, il est l'heure de nous réaliser nous-même.

— JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Cookshire, le 6 juin.

L'autre multiculturalisme

AI-JE bien compris l'opinion de l'ACFO, selon laquelle il n'existerait qu'une seule culture francophone ici en Ontario ? Certains chiffres semblent la contredire : il y aurait plus d'un million de francophones dans cette province, mais uniquement 350 000 de souche franco-ontarienne.

Et moi alors, je compte pour du beurre ? Au fond, lorsque l'on parle de multiculturalisme, il y a une confusion dont peu de gens semblent avoir pris conscience.

Je veux bien comprendre que des tas de Canadiens français éprouvent une méfiance instinctive à l'égard du concept même de multiculturalisme et je sais que cette crainte est fondée.

Un certain M. Trudeau aurait tenté — bien des gens le croient — de diluer l'impact que l'affirmation des francophones aurait pu avoir en faisant surgir de sa boîte à surprises cette « merveille » de libéralisme — le multiculturalisme !

Quel serait l'autre sens du multiculturalisme qui nous intéresse ?

L'immigrant ne se transforme pas du jour au lendemain en un « Néo-Canadien ». — terme qu'il ne réclame d'ailleurs jamais, mais dont il est plutôt affublé, parfois gentiment, parfois... — il s'intègre petit à petit, mais sans « déculturation ».

Autrement dit, sa culture ne cesse pas d'exister, elle se modifie, tout comme elle colore imperceptiblement son environnement sans le menacer — comment le pourrait-elle ? Elle enrichit le milieu, le rendant plus cosmopolite, moins « village », plus ouvert sur le monde.

Les Québécois, eux, ont enfin compris l'erreur d'avoir si longtemps nié aux nouveaux venus une place parmi eux, les accueillant

alors à se joindre à la minorité anglophone. Ce n'est que le jour où les Québécois se sont avisés qu'ils étaient assez forts qu'ils ont décidé de ne plus craindre les immigrants et choisis de les accueillir dans le camp des gagnants.

Alors, à quand le jour où l'ACFO comprendra que c'est précisément en s'ouvrant à tous ceux qui partagent déjà notre langue que les Franco-Ontariens amorceront le chemin vers un pouvoir véritable, dans l'affirmation de soi pour chacun et dans le respect de chaque individu avec ses particularités.

À bas la « monoculture » et l'homogénéisation sans saveur et sans couleur !

— N. A. ZALOUM
Ottawa, le 3 juin.

Cette île

LE POLITICIEN de Terre-Neuve, Clyde Wells, reçoit, à travers les médias, une publicité énorme et hors de proportion si l'on considère le coin de terre qu'il représente.

Il se garde bien de dire qu'il est en train de prendre revanche contre le Québec à cause du contrat d'électricité (Churchill Falls) conclu en bonne et due forme. Terre-Neuve a réalisé que le prix alors fixé est devenu désuet mais ne veut pas admettre qu'un tel contrat ne se défait pas et qu'un engagement a été pris lors de la signature.

Mais, pour Mr Wells il est de coutume de ne pas respecter la parole ou les écrits...

Mr Wells se gonfle le torse devant toutes les attentions qu'on lui accorde actuellement et je crois qu'il en crèvera un jour lorsqu'il recevra la grande part de blâme.

Le premier ministre du Québec a bien été isolé en 1981, à Victoria, et pourquoi celui de Terre-Neuve, cet insulaire, ne le serait-il pas à son tour ?

Je remettrais volontiers cette île à Londres qui a su nous en faire un cadeau empoisonné : depuis, cette île est devenue « a liability ».

Pour combien toutes les autres provinces contribuent-elles au maintien de Terre-Neuve ? Pour combien cette dernière contribue-t-elle au reste du Canada ? Comment se fait-il que ce nain ait pris tellement d'espace ?

— ROLAND PRUD'HOMME
Laval, le 2 juin.

Enormité

EN RÉPONSE à une question du député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Rémy Trudel, qui lui demandait quelles mesures il entendait prendre pour que la réforme de l'aide sociale ne vienne pas aggraver la pauvreté, le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. André Bourbeau, n'a rien trouvé de mieux à dire que cette énormité :

« Les seules personnes, les seules familles qui seront coupées le 1er août prochain, ce seront celles qui n'auront même pas la force d'écrire sur un bout de papier : je suis disponible ».

Quelle façon peu voilée de laisser entendre que certains assistés sociaux ne seraient que des paresseux ou des amorphes, totalement dénués de la volonté de s'aider eux-mêmes. Au lieu de donner à penser de telles âneries, le ministre devrait faire une tournée des quartiers populaires de nos grandes villes, pour s'enquérir de la réalité, ainsi que de la manière dont les victimes de l'appauvrissement s'y prennent pour en sortir.

Regroupés dans des organismes populaires, petits salariés,

chômeurs, assistés sociaux, retraits travaillent d'arrache-pied pour créer de vrais services d'entraide. Ici et là, on organise des cuisines collectives, l'on échange des services de gardiennage, l'on ouvre des comptoirs alimentaires ou vestimentaires, l'on met sur pied des regroupements pour la défense des droits sociaux, etc.

À votre avis, M. Bourbeau, de telles initiatives peuvent-elles logiquement provenir de ces « cassés » pour lesquels on ne s'attend pas que la société québécoise « fasse des miracles » ?

Il ne fait aucun doute que la collectivité pris globalement, et au premier chef, le gouvernement qui en émane, devraient tout mettre en oeuvre, pour encourager par tous les moyens possibles, les milieux populaires à se prendre en mains, comme ils ont déjà si bien commencé de le faire.

Cela vaudrait beaucoup mieux que de tenter de jeter le discrédit sur des personnes, qui ne sont aucunement responsables des ratés du système économique, système chaque jour plus inhumain et implacable pour les démunis.

— PIERRE HAMEL
Montréal, le 6 juin.

Ne les croyez pas

IL Y A des gens qui disent que le Canada ne peut plus marcher — je dis qu'ils ont tort. Il y en a d'autres qui croient que les francophones et les anglophones ne peuvent plus réaliser ensemble leurs aspirations respectives — je ne les crois pas.

Certains suggèrent que les Canadiens n'ont plus la volonté nécessaire pour lutter afin de préserver ce pays extraordinaire — cela n'est pas vrai.

Je tiens à la vision d'un Canada uni et entier, un Canada où les trois peuples fondateurs — les nations autochtones, les Anglais et les Français — peuvent cultiver leur spécificité. Un Canada triculturel et tolérant est un rêve qui mérite d'être rêvé : pour le réaliser il suffit que nous fassions vraiment confiance les uns aux autres, que nous essayons de bon cœur de comprendre les besoins des autres.

Chers Québécois, chères Québécoises, la plupart des Canadiens anglais veulent vous accommoder — ne vous découragez pas à cause de quelques extrémistes à Brockville ou à Sault Ste-Marie et de leurs semblables. Ratifions l'accord du lac Meech et luttons ensemble pour un meilleur Canada. C'est possible.

— PETER J. DORRINGTON
Halifax, Nova Scotia, le 31 mai.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements (514) 844-5738

LE DEVOIR (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

De l'entente d'avril 1987 au marathon de juin 1990

Pierre O'Neill

DE L'ENTENTE de principe d'avril 1987 à la conférence de la dernière chance, les Québécois ont vécu l'un des épisodes les plus significatifs de leur histoire et sont passés à travers toute la gamme des émotions. Trois ans de palabres constitutionnels, d'espoirs, de déceptions, de frustrations, de menaces, de chantage, d'incompréhension et d'exhortations autour de leur avenir politique collectif.

Trois ans d'une crise de sémantique autour de la société distincte, de la présence de la Charte, de la réforme du Sénat, des droits des minorités, des femmes et des autochtones. Un psychodrame théâtral mettant en vedette les Wells, McKenna, Filmon, Chrétien, Trudeau, Mulroney, Bourassa et Parizeau.

Amorcée en douceur, la démarche a soudainement trébuché sur des obstacles. Les premiers problèmes sont venus de la procédure ratificatrice. Il était prévisible qu'au moins l'un des onze premiers ministres signataires n'exerce plus le pouvoir à la limite de trois ans du processus de ratification. Les aléas électoraux ont fait que trois nouveaux gouvernements provinciaux ont renié la signature de leur prédécesseur et sont apparus aux barricades sous la bannière de la récalcitrance.

Entre-temps, le gouvernement Bourassa avait eu recours à la clause dérogatoire pour protéger le visage français de Montréal. Ce faisant, il venait de servir sur un plateau d'argent le prétexte dont rêvaient les trois premiers ministres dissidents pour exacerber le ressentiment anti-Québec à travers le pays.

Ce fut le début de la guerre froide, de l'affrontement des provincialismes entre dix hommes aux préoccupations et aspirations différentes. Le début d'une farandole de déclarations et d'échanges acrimonieux, jusqu'à l'accusation que le Québec brimait les droits de sa minorité anglophone. Puis, ce furent les esclandres de Sault-Ste-Marie, le spectacle du fleurdelisé foulé aux pieds devant les caméras de la télévision et les insultes du député libéral John Nunziata, qualifiant les séparatistes québécois de traîtres et de racistes.

Manifestations d'intolérance qui allaient inévitablement susciter l'indignation des Québécois, soudainement entraînés à leur tour dans un sursaut collectif de solidarité et de fierté. Le sentiment nationaliste a connu alors une flambée encore jamais vue au Québec et, sondages après sondages, l'idée de la souveraineté ne cessait de fracasser les records. On ne comptait plus les conversions d'anciens ténors du Non. Même les gens d'affaires les plus in-

fluents se disaient disposés à briser les chaînes de la fédération canadienne. L'assurance tranquille des Claude Béland et des Serge Saucier est venue ébranler les convictions des fédéralistes les plus inconditionnels, dans les rangs même du Parti libéral du Québec. Exercice de défoulement qui a atteint son point culminant avec les démissions des conservateurs François Gérin et Lucien Bouchard. Le tout arrosé des célébrations du dixième anniversaire du référendum de 1980.

Quand le premier ministre Mulroney a pris l'initiative du dîner de la onzième heure, à moins d'un mois de la date fatidique du 23 juin, les deux solitudes semblaient plus irréconciliables que jamais. Il s'agissait d'achever ce qui avait été laissé en plan. Défi d'autant plus redoutable que le clan de la récalcitrance s'était durci et que Robert Bourassa, talonné par l'opposition péquiste, disposait d'une bien étroite marge de manœuvre. Au terme d'interminables heures de remises en question et de crises de conscience, les talents de négociateur de Brian Mulroney ont finalement eu raison de la récalcitrance. Déroulement aussi imprévisible qu'inattendu, les onze premiers ministres se sont entendus sur les termes de la réintégration du Québec au système fédératif canadien.

Les grandes étapes

■ L'exclusion du Québec de la fédération canadienne remonte à la nuit du 4 au 5 novembre 1981, dernière journée de la conférence constitutionnelle d'Ottawa. C'est à ce moment que les premiers ministres anglophones concèdent, en l'absence de René Lévesque et avec la complicité de Jean Chrétien, un accord qui prévoit le rapatriement de la constitution de Londres, une Charte des droits et libertés et une formule d'amendement. L'accord ignore les revendications du Québec, notamment le droit de retrait avec compensation financière. Ce principe que M. Lévesque avait fait accepter quelques mois plus tôt par la « bande des huit », en échange de l'abandon du droit de veto du Québec. A l'issue de la conférence, devant les caméras de télévision, durement ébranlé et sur le ton de l'amertume, René Lévesque déclare: « Je regrette profondément que le Québec se retrouve aujourd'hui dans une position qui est devenue en quelque sorte l'une des traditions fondamentales du régime fédéral canadien, tel qu'il fonctionne: le Québec se retrouve seul. Ce sera au peuple québécois, et à lui seul, d'en tirer les conclusions ».

■ La reine Elisabeth II d'Angleterre débarque à Ottawa le 17 avril 1982, et flanquée de Pierre Trudeau et Jean

Les éléments essentiels de l'entente de principe intervenue le 30 avril 1987

■ RECONNAÎTRE que le Québec forme, au sein du Canada, une société distincte;

■ maintenir la formule générale de modifications constitutionnelles prévue actuellement à l'article 38 de la constitution, qui exige le consentement du Parlement fédéral et celui des assemblées législatives d'au moins les deux tiers provinces représentant au moins 50% de la population canadienne; accorder une compensation raisonnable dans tous les cas où une province se dissocie d'une modification portant transfert d'une compétence provinciale au Parlement; étant donné l'impossibilité de se dissocier d'une modification touchant les questions énumérées à l'article 42 de la loi constitutionnelle de 1982, exiger à cet égard le consentement du Parlement et de toutes les provinces (C'est-à-dire, droit de veto de toutes les provinces sur les changements à la Cour suprême, au Sénat et en ce qui regarde la création d'une nouvelle province ainsi que l'annexion d'un territoire à une province)

■ stipuler que le Canada doit accorder une juste compensation à toute province qui ne participe pas à un nouveau programme national à frais partagés dans un domaine de compétence provinciale exclusive, si cette province met en oeuvre de son propre chef une initiative ou un programme compatible avec les objectifs nationaux;

■ constitutionnaliser la Cour suprême du Canada ainsi que l'obligation de nommer au moins trois de ses neuf juges à même le Barreau civil; stipuler qu'advenant une vacance

à la Cour suprême, le gouvernement fédéral nommera, à même une liste de noms proposés par les provinces, une personne dont la candidature lui agréera;

■ reconnaître le pouvoir du fédéral de fixer des normes et des objectifs nationaux en matière d'immigration, en particulier son droit de définir les catégories générales d'immigrants; conclure entre le fédéral et le Québec une entente qui incorporera l'entente Cullen-Couture, en ce qui concerne la sélection à l'étranger et au pays des immigrants indépendants; garantir au Québec un nombre d'immigrants proportionnel à sa part de la population canadienne, avec droit de dépasser ce chiffre de cinq pour cent, pour des raisons démographiques; engager le Canada à se retirer de tout service (à l'exception des services relatifs à la citoyenneté) en matière de réception et d'intégration (y compris l'intégration linguistique et culturelle) des ressortissants étrangers, lorsque des services sont fournis par le Québec, pareil retrait devant s'accompagner d'une juste compensation;

L'entente de principe intervenue le 30 avril au lac Meech et signée par tous les premiers ministres le 3 juin à l'édifice Langevin d'Ottawa, prévoit par ailleurs une deuxième ronde de négociations visant la réforme du Sénat. Cette disposition précise en outre que d'ici l'achèvement de la réforme, le gouvernement fédéral nommera les futurs sénateurs à même des listes de candidats soumises par les provinces.

Chrétien, appose la sanction royale à la nouvelle constitution du Canada, proclamée avec le consentement de toutes les provinces, sauf le Québec.

■ Au cours de la campagne électorale de 1984, Brian Mulroney propose aux Canadiens une nouvelle approche des relations fédérales-provinciales: remplacer la confrontation par la réconciliation nationale. Dans cette perspective, c'est à Sept-Îles qu'il prononce le discours le plus percutant de la campagne, un texte écrit par Lucien Bouchard et qui porte l'engagement de tout mettre en oeuvre pour que le Québec réintègre le giron constitutionnel « dans l'honneur et l'enthousiasme ».

■ La première véritable évocation

des cinq conditions d'adhésion du Québec à la constitution de la 1982, se retrouve dans un document intitulé « Maîtriser l'avenir », publié en février 1985 par la commission politique du Parti libéral du Québec. C'est ce qui est devenu le programme électoral de l'automne et qui a servi de base à l'élaboration de l'entente du lac Meech. Le 2 décembre, les libéraux de Robert Bourassa sont portés au pouvoir avec le mandat de réintégrer les rangs de la fédération canadienne.

■ Dans un premier temps, réunis à Edmonton le 12 août 1986, les premiers ministres provinciaux conviennent de faire des demandes du Québec la priorité de la prochaine conférence constitutionnelle.

■ Le premier ministre Brian Mulroney et les dix premiers ministres provinciaux, réunis le 30 avril 1987 sur les bords du lac Meech dans le parc de la Gatineau, s'entendent sur le principe d'une nouvelle entente constitutionnelle fondée sur les cinq grandes demandes du Québec:

- la reconnaissance de la société distincte;
- la limitation des pouvoirs du fédéral de dépenser
- la garantie de pouvoirs accrus en matière d'immigration
- la participation des provinces à la nomination des juges de la Cour suprême
- la règle de l'unanimité, donc droit de veto pour toutes les provinces, sur toutes modifications à l'article 42 de la loi constitutionnelle de 1982 (rela-

tivement au Sénat, à la Cour suprême, à la création d'une nouvelle province et à l'attachement d'un territoire à une province).

— et l'engagement que la deuxième ronde de négociations portera en priorité sur la réforme du Sénat, la nomination des sénateurs devant se faire d'ici là sur la base d'une liste de candidats fournie par les provinces

■ L'Assemblée nationale du Québec a été la première, le 23 juin 1987, à ratifier l'entente du lac Meech, déclenchant ainsi le compte à rebours de la limite de trois ans prescrite par la constitution de 1982, pour compléter le processus de ratification.

■ Octobre 1987, Frank McKenna défait le gouvernement conservateur de Richard Hatfield et devient premier ministre du nouveau gouvernement libéral du Nouveau-Brunswick.

■ Les élections générales d'avril 1988 au Manitoba accordent une pluralité de sièges au conservateur Gary Filmon. Mais il peut faire mieux que de former un gouvernement minoritaire, avec la participation des libéraux de Sharon Carstairs et des néo-démocrates de Gary Doer, deux farouches adversaires de l'entente du lac Meech.

■ Décembre 1988, le gouvernement Bourassa a recours à la clause non-obstant pour passer outre à un jugement de la Cour suprême, qui venait de décréter que le Québec ne pouvait interdire l'utilisation de l'anglais dans l'affichage commercial.

■ Dès le lendemain, en réaction à la décision du Québec, le gouvernement manitobain de Gary Filmon retire de son menu législatif une résolution visant à ratifier l'entente du lac Meech.

■ Avril 1989, les libéraux de Clyde Wells remportent les élections générales de Terre-Neuve et annonce aussitôt son intention de rescinder l'entente du lac Meech, à moins que des amendements y soient apportés.

■ Novembre 1989, les premiers ministres se réunissent à Ottawa, mais sans parvenir à s'entendre sur le contentieux du lac Meech.

■ L'ancien premier ministre Trudeau publie en mars 1990, un recueil des réalisations de ses années de pouvoir, y consacrant un chapitre à un plaidoyer contre l'entente du lac Meech et la philosophie fédéraliste de Brian Mulroney.

■ Deux jours plus tard, le premier ministre Frank McKenna publie les grandes lignes de la formule d'accompagnement qu'il voudrait comme pré-requis à la ratification de Meech.

■ Avril 1990, les libéraux de Robert Bourassa et les péquistes de Jacques Parizeau font front commun et l'Assemblée nationale vote une motion rejettant toutes velléités d'amender Meech.

■ Le lendemain, Clyde Wells met sa menace à exécution et fait adopter par l'Assemblée législative de Terre-Neuve une résolution qui rescinde la ratification de l'accord.

■ Le comité spécial de la Chambre des communes, présidé par le ministre Jean Charest, dépose le 17 mai son rapport comportant 23 recommandations visant à débloquer l'impasse constitutionnelle. « Des exigences qui nous sont inacceptables », commente aussitôt Robert Bourassa.

■ Chargé des Relations fédérales-provinciales, le sénateur Lowell Murray entreprend le lendemain une tournée des capitales du pays, avec mandat de recueillir l'adhésion des premiers ministres provinciaux au rapport Charest.

■ Mais les conclusions du rapport Charest et la façon de procéder de Brian Mulroney dans ce dossier suscitent l'indignation du ministre de l'Environnement, Lucien Bouchard, qui remet sa démission le 22 mai, en expliquant qu'il ne peut s'associer à un processus d'amendements à Meech.

■ Du 25 au 28 mai, les 10 premiers ministres provinciaux sont tour à tour reçus au 24 Sussex par Brian Mulroney, dans la recherche d'un consensus sur des modifications pouvant conduire à la ratification de Meech.

■ Le 31 mai, Brian Mulroney invite les 10 premiers ministres à dîner au Musée de la Civilisation le 3 juin à Hull, question de voir si une conférence constitutionnelle aurait des chances de réussir. Le lendemain, au Centre des conférences d'Ottawa, derrière des portes closes, c'est le début d'intenses négociations qui se prolongeront pendant quatre jours. La clause de la société distincte et la réforme du Sénat sont au coeur des discussions et donnent lieu à de nombreux échanges vigoureux entre les Filmon, Wells et Bourassa. Une semaine de d'intenses négociations marquées de moments d'exubérance et d'angoisses. Le marathon prend fin le vendredi 8 juin dans l'harmonie et l'euphorie. En fin de soirée, le premier ministre du Canada, fier et ravi, se présente devant les caméras de la télévision, pour annoncer solennellement que la navrante histoire des accords du lac Meech s'est terminée dans un ultime élan de solidarité et d'unité nationale. L'entente de principe de 1987 est sauvée. La survie politique de Brian Mulroney obtient un sursis.

L'environnement, c'est l'affaire de tous

GUILLAUME MALENFANT-BROUILLARD

Étudiant au Cégep de Granby, l'auteur a remporté le premier prix (section des aînés), soit une bourse de 1000 \$, au concours de rédaction organisé conjointement par Environnement-Canada et LE DEVOIR

DES CRIS d'alarme ont été lancés au début des années 1970 par le club de Rome qui nous a mis en garde contre l'épuisement des ressources non renouvelables de la terre. Depuis ce temps, les médias

ont repris le même discours contre le pillage et le gaspillage des ressources renouvelables. Il est temps de nous interroger sérieusement face à la crise de l'environnement que nous traversons et de trouver des moyens de modifier nos comportements pour limiter ou enrayer de nouveaux dégâts causés à l'environnement.

La réduction de nos achats devient urgent car l'industrie entraîne avec elle la pollution de l'atmosphère, de la terre et de l'eau lors de la fabrication, de la transformation et du transport des produits manufacturés. À titre d'exemple, il faut 2400 litres d'eau pour fabriquer un seul ki-

logramme de caoutchouc synthétique.

Le gaspillage commence dès la naissance de l'enfant. Il est difficile de comprendre que les gens qui ont pourtant des lessiveuses fassent un aussi grand usage de couches en papier. Les statistiques nous apprennent que le Canada utilise environ 1,7 milliard de couches jetables par années. 250 000 tonnes de couches aboutissent dans les sites d'enfouissement sanitaire chaque année, ce qui représente 2,5 % de déchets municipaux.

Tant de gestes pourraient être posés dans notre vie quotidienne pour épargner nos ressources. Nous de-

vions utiliser des piles rechargeables car les piles sont des déchets dangereux. Nous devons éviter le suremballage. C'est une bonne idée d'apporter ses sacs pour y déposer sa commande d'épicerie de semaine en semaine. L'emballage représente 35 % du volume des rebuts. Nous pouvons dans la mesure du possible choisir des récipients réutilisables. Au lieu de les jeter après les avoir lus, nous pouvons donner nos revues et nos livres aux hôpitaux, à certains organismes ou aux marchés du livre. Et enfin, demander d'effectuer la cueillette sélective dans les municipalités où elle n'est pas encore organisée car en réduisant le nombre de dépotoirs et les besoins en matières premières, le recyclage diminue la pollution et les coûts de raffinage.

Le recyclage ne date pas du vingtième siècle. En Égypte, on recyclait le papyrus, sorte de roseau traité et enduit d'huile de cèdre. Les vieux documents étaient aspergés d'un liquide pouvant dissoudre l'encre. À la fin du dix-septième siècle, au Danemark, on fit des efforts pour réutiliser le papier et dès l'année 1800, un premier brevet de désencrage était déposé en Angleterre.

Au début de la deuxième guerre mondiale, le Canada avait lancé de vastes entreprises de récupération de déchets domestiques. On recyclait à cette époque 20 000 tonnes de papier par mois. Des bénévoles effectuaient les cueillettes sélectives qu'ils vendaient aux usines de guerre et les profits réalisés servaient à envoyer des colis aux soldats en service outre-mer.

Sur les fiches de renseignements « Les consommateurs et la conservation », Environnement Canada nous transmet les informations suivantes: « Dans une ville de 1 000 000 habitants, on peut, en recyclant les déchets solides, économiser près de 16 millions de litres de combustible par année, 27 000 tonnes de métaux ferreux, 630 tonnes de métaux non ferreux et 3600 tonnes métriques de verre.

Certains types de recyclage ouvrent la voie à de nouvelles technologies. En effet, le papier journal aggloméré avec de la résine imperméable peut servir à la fabrication de jonques, de huttes, d'abris et d'entrepôts pour une trentaine de pays du Tiers-monde.

On ne doit plus attendre. Il faudrait commencer sans tarder le recyclage dans toutes les villes car à chaque année, nous les québécois, utilisons 200 millions de contenants de verre, ce qui représente 250 000 tonnes de verre destinées à l'enfouissement, au dépotoir ou à l'incinérateur et pourtant le verre vaut 50 \$ la tonne. Nous jetons donc 12 millions et demi de dollars à la poubelle rien qu'en verre si le recyclage ne s'effec-

tue pas. Et que dire du métal et du plastique et du papier? Pour un seule édition du journal La Presse il faut couper 2000 arbres.

Il est nécessaire de recycler les automobiles car leur fabrication nécessite 60 % de caoutchouc, 10 % de l'aluminium, 20 % de l'acier, 50 % du plomb, 35 % du zinc et 7 % du cuivre produit mondialement.

Certaines municipalités ont eu des résultats encourageants dernièrement. Ainsi à Arthabaska, dans le quartier Bellevue, en sept semaines d'essai, les résidents du quartier ont

LE DEVOIR

Premier prix au concours de rédaction sur l'environnement

Environnement Canada

récupéré 5,2 % de la masse totale de leurs déchets en ressources. De ce nombre 27 % est devenu matières recyclables et 25 % de végétaux a pu être recyclé sous forme de compost.

L'environnement: c'est l'affaire de tous et chacun de nous doit jouer son rôle. Le célèbre agronome René Dumont déclarait dernièrement qu'« avec l'effet de serre, qui provoque actuellement dans le Tiers-monde la pire famine jamais enregistrée, le gaspillage est devenu un crime ».

Les politiciens ont le pouvoir de passer des lois mais les citoyens peuvent et doivent s'impliquer activement dans les dossiers car actuellement la déforestation menace l'extinction d'espèces animales et végétales. Les forêts représentent à la fois le refuge et le garde-manger des animaux. Selon les hommes de science, l'humain détruit environ de 1 à 3 espèces par jour. On prévoit que d'ici 15 à 20 ans, plus de 500 000 espèces sauvages seront disparues de la terre. Et par ignorance ou par manque de respect de la nature, l'homme est lui-même placé parmi les êtres vivants menacés de disparition.

Nous devons par conséquent être vigilants et nous devons rejeter les nuisances morales, ces publicités qui agissent insidieusement en nous suggérant d'acheter des articles qui gaspillent nos ressources et polluent l'environnement.

CET ÉTÉ, OFFREZ-VOUS DES VACANCES BIEN MÉRITÉES!



UNE MULTITUDE DE PLAGES DORÉES QUI GLISSENT DOUCEMENT VERS L'EAU LA PLUS CHAUDE AU NORD DE LA FLORIDE.

Venez à la belle province du Nouveau-Brunswick cet été. N'oubliez pas vos bâtons de golf, vos jumelles, votre canne à pêche, votre bicyclette, vos chaussures de marche, votre maillot de bain, votre planche à voile, votre voilier, et surtout votre sens de l'aventure.

Pouvez-vous en obtenir autant ailleurs? Si près de vous? Pour si peu?

Appelez-nous donc dès aujourd'hui pour obtenir gratuitement votre pochette de voyage du Nouveau-Brunswick. Vous y trouverez une foule de renseignements utiles ainsi que des cartes routières. Ou encore écrivez-nous à: Tourisme Nouveau-Brunswick, Succursale LD, C.P. 12345, Fredericton, Nouveau-Brunswick, E3B 5C3 Canada.

NOUVEAU-BRUNSWICK

POUR OBTENIR GRATUITEMENT VOTRE POCHETTE DE VOYAGE, COMPOSEZ, DÈS AUJOURD'HUI, NOTRE NUMÉRO SANS FRAIS: 1-800-561-0123

Elkas formule une ultime proposition aux camionneurs

Bernard Racine
de la Presse Canadienne

QUEBEC — Le ministre des Transports Sam Elkas a fait hier une proposition aux camionneurs en vrac pour tenter de mettre fin à leur manifestation mais il a été impossible d'en connaître le contenu sur le champ.

À l'issue d'une rencontre de plus de trois heures entre le ministre, M. Clément Bélanger, le président de l'ANCAI et M. Gabriel Richard, directeur général de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, aucun des trois hommes n'a voulu donner le moindre indice quant au règlement proposé

tant que la proposition n'aura pas été soumise en assemblée aux camionneurs qui allaient être invités à se prononcer dessus au cours d'un vote secret, s'est contenté de dire M. Bélanger.

Mais auparavant, le comité de négociation allait en prendre connaissance et délibérer une demi-heure de sorte que l'assemblée, qui devait se tenir au Grand Théâtre comme les trois précédentes, ne pouvait pas débiter avant 20 h 30.

Aux journalistes qui l'interrogeaient, M. Elkas s'est contenté de dire qu'une proposition avait été mise sur la table et que M. Bélanger allait la présenter aux camionneurs. Le ministre a dit ne pouvoir en par-

ler parce que les camionneurs allaient être appelés à voter sur elle. « J'ai espoir que ça va passer. On a tous travaillé fort pour essayer de régler. »

Même réaction de la part de M. Richard qui s'est déclaré optimiste mais sans vouloir en dire plus.

M. Bélanger a avoué que son opinion était faite sur la proposition mais qu'il ne voulait pas la révéler, ajoutant qu'il n'allait pas recommander qu'elle soit adoptée mais s'en remettre simplement au résultat du vote.

En ce quatrième jour de la manifestation des camionneurs, quelque 2000 camionneurs ont manifesté devant l'Assemblée nationale et ont ensuite escorté leur président Clément

Bélanger, qui est allé porter une lettre au bureau de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec - ACRGTQ. Bon nombre d'épouses accompagnaient leur mari. « On veut manger, on veut notre part, » scandaient les manifestants.

À l'Assemblée nationale, le député de Lévis Jean Garon a accusé le ministre des Transports Sam Elkas d'avoir l'air d'un touriste dans le conflit en espérant régler le conflit des camionneurs en y impliquant l'ACRGTQ qui a des intérêts contraires à ceux des camionneurs en vrac.

M. Elkas, de son côté, a affirmé qu'il croyait que c'est en assoyant les deux parties nommées à la même ta-

ble qu'on pouvait arriver à régler le conflit en négociant le partage de l'assiette.

« Le Québec est la seule province dans le Canada qui réglemente le transport en vrac afin de garantir une partie du travail de l'artisan. Partout au Canada, on est à l'heure de la déréglementation. Nous avons satisfait 5 des 7 demandes de l'ANCAI. Le gouvernement ne bougera plus, il a fait sa part. Il doit tenir compte de l'ensemble de l'industrie du vrac, non seulement d'un groupe. »

Le ministre a ajouté qu'il pourrait retirer les offres qu'il a faites à l'ANCAI si M. Garon continuait à susciter la tenue d'assemblées.

Les trois premiers jours de la manifestation se sont déroulés dans l'ordre mais on sentait hier que les gens s'impacentaient même si la plupart continuaient à dire qu'ils resteraient le temps qu'il faut pour régler le conflit.

Comme des camions ont continué d'arriver jeudi, on estime maintenant à 2500 le nombre des camions des manifestants et la police a dû ouvrir un troisième parc de stationnement, à la Pointe-aux-Lièvres.

Les manifestants qui disent perdre 600 \$ par jour de grève ont continué à respecter l'injonction qui leur interdit de klaxonner et qui limite à 250 le nombre de camions autour du Parlement.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Bourassa

et à Terre-Neuve, a-t-on dit. Celles-ci exigeaient qu'une clarification à la clause de société distincte soit apportée par le biais d'une déclaration signée par les premiers ministres. On voulait préciser que cette clause ne mettait pas en cause les droits individuels reconnus par la Charte canadienne des droits et libertés.

La formule d'un avis juridique avait été refusée jeudi soir par ces deux provinces, ce qui avait provoqué la sortie de M. Bourassa. Il alors avait indiqué qu'il cesserait de participer à toute discussion sur cette clause. Sa sortie avait ébranlé les premiers ministres Gary Filmon et Clyde Wells et ils se sont ralliés finalement.

Ce qu'ils n'avaient pu obtenir par ce biais, les deux premiers ministres devaient tenter de l'obtenir toutefois par une « clause Canada » où on aurait dit que la Charte des droits a priorité sur toute clause d'interprétation qui se trouve dans la constitution. (La clause de la société distincte est une clause interprétative.) Le chef du Pq, Jacques Parizeau, avait instamment prié cette semaine M. Bourassa de ne pas accepter que soit discuté dans l'avenir une telle clause. Mais hier matin, ce dernier disait qu'il ne voyait pas pourquoi à priori il refuserait une telle clause.

« Nous faisons partie d'un pays, a-t-il dit, ajoutant qu'il ne fallait pas que cette clause vienne porter atteinte à celle de la société distincte. »

Cet objectif était presque atteint en fin de soirée, assurait M. Rivest. Sans vouloir dire comment, il prétendait que la « clause Canada » qui sera négociée dans l'avenir « n'aura pas d'effet direct ou indirect sur la société distincte. »

Dans l'entourage de M. Bourassa on admettait hier que le gouvernement libéral sera l'objet de critiques pour avoir accepté la négociation d'une telle clause. On prévoit que l'opposition accusera le premier ministre d'avoir outrepassé le mandat qu'il détenait de l'Assemblée nationale de n'accepter aucun amendement à l'accord du lac Meech ni de négocier quoique ce soit de nouveau avant d'avoir obtenu la ratification de l'accord du lac Meech.

Les engagements pris hier par M. Bourassa sur le Sénat constituent en effet un amendement indirect car on accepte par anticipation que soit remanié la répartition des sièges du Sénat. On est allé par ailleurs assés

loin sur les principes devant servir aux discussions sur ce sujet.

Le premier ministre pourra aussi être critiqué dans la mesure où il n'a pas cherché à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine ronde de négociation des sujets intéressants particulièrement le Québec.

« On a essayé de régler les problèmes qu'on avait », a expliqué M. Rivest. En fait, tous les sujets inscrits à cet ordre du jour sont des sujets qu'on avait réclamés les autres provinces: Sénat, « clause Canada », droits des autochtones, égalité des sexes, droits des minorités.

Ce dernier sujet pourra s'avérer assez large toutefois. Le Québec pourra en profiter pour faire valoir certaines réclamations comme la modification de l'article 93 sur les commissions scolaires confessionnelles. Ce pourra aussi être le lieu pour discuter de la promotion par le gouvernement fédéral des droits des minorités linguistiques. On notait hier qu'on avait réussi à éviter toute concession sur cette question.

L'entourage de M. Bourassa semblait être plus qu'heureux du résultat de cette dernière journée de négociation. « Si vous croyez que ce pays a pas les reins solides... », lançait-on en faisant de grands sourires.

En grande partie, cela était le résultat de la sortie de jeudi soir de M. Bourassa qui ainsi avait « sifflé la fin de la création ». A partir de ce moment là, les hauts-fonctionnaires fédéraux et les premiers ministres des provinces ont cessé de croire que la détermination de M. Bourassa à refuser tout amendement à Meech était une stratégie.

◆ Impasse

avant l'échéance du 23 juin.

Le gouvernement fédéral a mis sur la table des provinces ses dernières cartes pour sortir l'accord de l'impasse en début de soirée au terme de six jours de négociations intensives.

Les premiers indices en provenance du Manitoba et du Québec ont immédiatement confirmé qu'un déblocage était à portée de la main.

Dès 19h, presque en même temps que les premiers ministres, les chefs de l'opposition du Manitoba étaient eux aussi saisis du document fédéral. Une heure plus tard, Sharon Carstairs et Gary Doer descendaient dans l'ancienne gare d'Ottawa annoncer qu'ils pouvaient s'accommoder du compromis proposé.

Mais il a ensuite fallu commencer à compter les heures avant de savoir si les premiers ministres allaient s'entendre sur le produit final de leurs délibérations.

Une fois le compromis confirmé, les parlements du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de Terre-Neuve devront entériner l'accord au cours des 14 jours qui restent avant

l'échéance pour sa proclamation le 23 juin.

Au Nouveau-Brunswick, l'affaire serait menée rondement. Le libéral Frank McKenna n'a pas d'opposition à Fredericton. C'est l'affaire de deux jours.

À Terre-Neuve, le gouvernement est lié par voie de résolution à la tenue d'un référendum s'il veut faire entériner le lac Meech. Mais il pourrait s'en dispenser s'il obtient le consentement unanime de sa législature.

Au Manitoba, il faudra y mettre les deux semaines qui restent avant l'échéance pour le faire adopter. La loi manitobaine rend obligatoire la tenue d'audiences publiques avant d'entériner un amendement constitutionnel. Pour arriver à terme, le comité parlementaire qui sera saisi de l'accord pourrait siéger sept jours sur sept.

◆ Front commun

Le Québec participe à cette conférence de la onzième heure ou de la dernière chance, mais elle n'a cessé de soupçonner M. Bourassa de trahir ses engagements, derrière les portes closes. De son côté, le gouvernement en appelle à la solidarité de tous les Québécois, en ces jours historiques, mais sans informer les députés, même pas les libéraux, de l'évolution des tractations secrètes entre les 11 premiers ministres du Canada.

La vice-première ministre, Mme Lise Bacon, invoque la confiance absolue, le chèque en blanc en faveur de M. Bourassa. M. Jacques Parizeau réplique par un blâme total et sans nuances. Le débat d'urgence d'hier midi a bien fait ressortir les deux conceptions, non dénuées de partisanerie. Ce qui n'augure pas très bien pour la suite des choses, surtout pas dans le sens de « l'union sacrée » que réclame avec passion l'ancien ministre Lucien Bouchard.

Y a-t-il des précédents ? En 1965 et en 1971, sous M. Jean Lesage, puis sous M. Bourassa, l'opposition nationaliste avait réussi à faire échec à la formule Fulton-Favreau de rapatriement de la constitution, dans le premier cas, au projet de charte de Victoria, dans le second. Dans les deux cas, les partis d'opposition à l'Assemblée avaient appuyé le gouvernement libéral du moment.

L'alliance était circonstancielle, ponctuelle. À l'automne 1980, après le référendum de mai, aux prises avec M. Trudeau qui veut profiter de la défaite du Oui pour rapatrier la constitution à toute vapeur, René Lévesque présente une résolution d'urgence à l'Assemblée. Elle demande à Londres « de ne pas donner suite à cette démarche unilatérale qui est contraire à la nature même du système fédéral et à la règle bien établie du nécessaire consentement des provinces ». Ulcérés que le gouvernement péquiste n'aille pas en élections générales, les libéraux de M. Claude Ryan refusent leur appui.

Un an plus tard, la Cour suprême statue que le projet d'Ottawa est légal mais enfreint le principe du fédéralisme et est même inconstitutionnel dans le sens conventionnel. Foin des conventions, MM. Trudeau et Jean Chrétien jubilent. À Québec, M. Lévesque convoque d'urgence l'Assemblée et soumet une motion priant Ottawa de renoncer à son projet. M. Ryan invite les libéraux à y souscrire ; après un intense lobby et un débat interne déchirant (Mme Bacon trouve odieux de devoir voter avec le PQ), les députés libéraux prêtent leur concours, à l'exception de neuf, dont l'actuel ministre John Ciaccia. En sursis, M. Ryan n'ose sévir.

Début avril 1990. Presque à l'unanimité (seule la bande des quatre du Equality Party s'y oppose), l'Assemblée presse le gouvernement de s'en tenir fermement à l'adoption du Lac Meech, tel quel, sans quelque amendement que ce soit.

Il y a 8 jours, avant de s'enfermer avec ses homologues provinciaux pour la semaine, le premier ministre Mulroney informa et consulta les deux chefs d'opposition aux Communes, le libéral Herb Gray et la néo-démocrate Audrey McLaughlin. Puis, ayant un accès facile au Centre des conférences, tous deux eurent droit, ces jours derniers, à des comptes rendus avec un ou des technocrates du plus haut niveau.

Le cas du Manitoba est particulier. Dirigeant un gouvernement minoritaire, M. Gary Filmon fait équipe avec la libérale Sharon Carstairs et la néo-démocrate Gary Doer, tous trois se contrôlant mutuellement et faisant échec jusqu'au bout au Lac Meech tel quel.

Le premier ministre ontarien, M. David Peterson, a invité les deux chefs de l'opposition à faire partie de sa délégation, à titre d'observateurs. Et M. Bob Rae a été vu dans les parages de l'antique Gare Union.

Avant son départ de Fredericton, M. Frank McKenna, qui détient tous les sièges au Nouveau-Brunswick, a quand même tenu un caucus spécial avec ses députés. L'autre récalcitrant, M. Clyde Wells, tient la dragée

haute à l'opposition conservatrice de Terre-Neuve.

À Québec, M. Bourassa fait de même avec l'opposition officielle. Non seulement a-t-il pas informé, encore moins consulté, M. Parizeau, mais il ne daigne même pas lui parler au téléphone. Le chef péquiste, qui connaît bien la prédilection du premier ministre pour cet outil de travail, son préféré, n'a eu droit qu'au chef de cabinet. C'est un peu humiliant, et M. Parizeau a raison de se plaindre de ce manque flagrant à l'étiquette.

Toutefois, à l'appui de sa tentative pour être mis au parfum, le chef souverainiste invoque un précédent qui n'en est pas un. Il fait valoir que lors de la fameuse ronde du début novembre 1981 (la semaine des longs couteaux contre le Québec), le chef de l'opposition, M. Ryan, était tenu informé par le ministre responsable, M. Claude Morin. Il ne comprend pas que M. Bourassa ne lui rende pas la pareille.

(Or, M. Ryan conteste cette version des faits. Le dimanche soir 11 novembre 1981, il avait fait parvenir à M. Lévesque une mise en garde contre toute formule qui priverait le Québec d'un droit de veto sur les modifications constitutionnelles. Le chef libéral estimait irréalisable et peu conforme à l'intérêt général du Canada la formule d'amendement mise de l'avant par les huit provinces qui s'opposaient alors au projet fédéral ; à son avis, cette formule (agréée à la va-vite par le Québec le 16 avril 1981, trois jours après les élections, et sans quelque avis ou consultation que ce soit) pourrait mettre en cause la place du Québec, sa solidité et son intégrité, au sein de la fédération canadienne. À la suite de ce télégramme, M. Ryan a eu droit à un téléphone du ministre Morin ; mais il ne fut nullement consulté ou avisé durant cette semaine fatidique.)

Offusqué d'être tenu dans le noir, M. Parizeau réclame la présence du ministre responsable, M. Gil Rémillard, afin de rendre compte de la situation, pour que l'opposition vérifie la façon dont le gouvernement respecte la résolution du 5 avril. M. Bourassa l'envoie promener, sans élégance : Je suis premier ministre, il est chef de l'opposition, je sais ce que j'ai à faire, rétorque-t-il en substance.

M. Parizeau s'insurge. Mme Bacon l'assure que Meech sera ratifié tel quel, que le Québec ne sacrifiera pas son droit de veto (contrairement au gouvernement dont M. Parizeau fait partie, il y a 10 ans), et qu'il n'y aura pas de « Clause Canada » restreignant par en arrière la portée de la reconnaissance du Québec comme société distincte. Mais le député péquiste Jacques Brassard évoque une « trahison à retardement » de la motion du 5 avril.

L'opposition fulmine et trépigne, Mme Bacon, passionnée et partisane, répond avec les mêmes armes. Le PQ craint que M. Bourassa négocie à quatre pattes, cependant que Mme Bacon parle de fermeté et de respect des autres. On est loin de quelconque consensus. L'heure est à la méfiance réciproque. M. Parizeau invoque le vox populi de TVA, selon lequel la presque totalité des appelants craignent que M. Bourassa se fasse avoir par ses homologues. Mme Bacon répond par le « sondage » électoral du 25 septembre dernier, qui a donné 50 % des suffrages aux libéraux, et 40 % au PQ, comme au référendum...

Mme Bacon dénonce les « pieux et pathétiques appels » du PQ, sa désinformation, sa stratégie purement électorale, sa recherche d'oxygène politique. C'est la claque, deux fois plutôt qu'une, dans la troupe libérale. À quoi le clan péquiste réplique en clamant que la solidarité avec les siens exige que M. Bourassa cesse de négocier à rabais, à plat ventre, et revienne avant qu'il ne soit trop tard.

Le ton monte. Mme Bacon parle de respect ; le PQ, de respect des engagements devant l'Assemblée. Le gouvernement en appelle à la solidarité nécessaire des grands moments, le PQ en a contre l'inquiétude et l'humiliation infligées par M. Bourassa. Même la brève déclaration du premier ministre, jeudi soir (sur son refus de participer à toute discussion sur la société distincte), n'a pas levé l'hypothèque. Le débat d'urgence d'hier a été lourd, acrimonieux, partisan.

À Québec du moins, la patrie avant les partis, l'union sacrée au Salon de la race, ce n'est pas pour la semaine prochaine. Un débat spécial de trois heures est prévu, probablement dès lundi, entre MM. Bourassa et Parizeau. Réussiront-ils à se dépêtrer de la gangue partisane, à entendre l'appel de leur ami commun, M. Lucien Bouchard ? Il faut, hélas, en douter.

Pour l'instant, il y a lieu de craindre que toute motion visant à susciter une coalition ou un front commun des forces vives, des deux grands partis, échouera sur les récifs d'une lecture partisane des intérêts du Québec : le gouvernement invoquant la démocratie électorale, l'op-

position s'appuyant sur celle d'une opinion publique qui en a marre des marécages constitutionnels à 11 et souhaite, moins confusément que naguère, de plus en plus intensément, des négociations à deux, d'égal à égal, entre les deux majorités, celle du Québec et l'autre du Canada Anglais.

Cessons nos luttes fratricides, supplie Lucien Bouchard, cent ans après Honoré Mercier. Ce ne sera pas encore pour cette fois, pas d'ici le 23 juin, ni même pour le lendemain...

◆ Wells

personne n'a forcé sa main, sa décision la veille de ne plus souscrire au consensus de ses collègues n'a pas été influencée par ses vis-à-vis de l'opposition. Il s'est plutôt entendu avec Terre-Neuve.

Pourtant, Clyde Wells semble laisser tomber Gary Filmon. Hier soir, Terre-Neuve a ajusté sa position pour accommoder le Manitoba. Ce matin, je suis prêt à revenir à ce à quoi j'avais dit oui », annonce-t-il en entrant au centre des conférences.

Alors que les pressions viennent de toutes parts, la délégation du Manitoba serre les rangs. Elle refuse l'entrée de la suite du premier ministre à ceux qui voudraient intercéder en faveur de l'accord. Une députée fédérale conservatrice du Manitoba quitte les conseillers manitobains convaincus qu'ils ont fait la sourde oreille à tous ses arguments. « Je risque peut-être ma carrière politique, mais je ne veux plus représenter ce genre de gens », s'exclame-t-elle visiblement découragée.

Dans les couloirs, c'est la guerre entre l'entourage fédéral et celui du Manitoba. Des hauts-fonctionnaires fédéraux ont clairement déposé au pied de la porte manitobaine l'échec de la veille et on leur pardonne difficilement.

Entretemps, les deux chefs de l'opposition manitobaine sont sujets à d'intenses pressions.

Dès la première heure, la chef libérale Sharon Carstairs s'enferme avec Clyde Wells de Terre-Neuve et deux des principaux conseillers de... Jean Chrétien, Eddie Goldenberg et John Rae qui dirige la campagne de l'ancien ministre.

Après coup, Sharon Carstairs soutient, comme le fera d'ailleurs plus tard son collègue néo-démocrate, qu'il y a malentendu. Personne ne nous a jamais dit qu'on nous présentait davantage qu'un embryon de solution, et nous en avons accepté l'essentiel, protestent les deux chefs manitobains.

Mais Sharon Carstairs est visiblement exaspérée : « le problème du Québec, c'est son gouvernement séparatiste », lance-t-elle devant les caméras de la télévision. C'est son deuxième lapsus de la semaine. Quelques jours plus tôt, elle fondait en effet de façon embarrassante Québec et lac Meech en s'exclamant : « la vérité, c'est que la majorité du Canada anglais n'aime pas le Québec tel qu'il est actuellement. »

Gary Doer du NDP aussi sent la soupe chaude. Autour de la table de son parti, son leader fédéral Audrey McLaughlin fait front commun avec Bob Rae, le chef ontarien et Tony Penniket, le chef du gouvernement du Yukon, pour le rallier à un compromis sur le lac Meech.

En milieu d'après-midi, Brian Mulroney sait qu'il n'a plus le choix. Les premiers ministres ont passé des heures à refaire un consensus sur la réforme du sénat. Ils n'ont pas grand chose de plus à se dire sur la société distincte, puisque Robert Bourassa a délimité les bornes de l'exercice. Chaque fois qu'il en est question, David Peterson de l'Ontario à la bougeotte, Robert Bourassa n'est pas à table, mais il a toutes les occasions d'aller aux nouvelles auprès de son collègue de l'Ontario. Et l'Ontario a accepté que l'augmentation de la place des petites provinces au sénat se fasse à ses dépens.

À l'extérieur, les chefs manitobains attendent qu'on les convoque pour rendre leur verdict sur le résultat des travaux. Depuis le matin, ils ont entendus tous les arguments possibles en faveur de ne pas donner au Manitoba le rôle de l'empêcheur de tourner en rond.

À 18 h, après une pause de 90 minutes, Brian Mulroney se croise les doigts et dépose son offre.

◆ Tchèques

occidentale — pour cause de subventions colossales —, sont disponibles à tous les coins de rue. Les boucheries, sans être luxueuses, sont bien approvisionnées. En revanche, les prix d'autres biens et services (les communications téléphoniques à l'étranger, par exemple) apparaissent prohibitifs, même à l'Occidental aisé de passage.

Dans deux conférences de presse curieusement simultanées, un matin d'élections par-dessus le marché, Valtr Komarek, ex-communiste, compagnon d'armes de Vaclav Havel en novembre dernier, vice-premier ministre à l'étoile pâissante, et Vaclav Klaus, ministre des Finances, jeune loup néo-libéral qui monte, ont mis au jour leurs motifs de désaccord.

Le premier favorise une transition gradualiste à l'économie de marché et au désengagement de l'État dans l'économie, « pour éviter les déséquilibres et minimiser le coût social des réformes », tandis que le second, émule du ministre polonais Leszek Balcerowicz, plaide pour une thérapie de choc, avertissant ses concitoyens qu'ils marchent actuellement sur un nuage et que « le retour à la réalité doit être rapide et sans ménagement ».

Cette controverse fournit la toile de fond et le révélateur d'une éventuelle division entre les « socio-démocrates » et les « libéraux » du Forum civique. Division que l'on retrouve aussi, selon des lignes fort semblables, chez Solidarité en Pologne.

Fractures idéologiques typiques de l'après-communisme, mais aussi débats politiques : l'affaire du chef démocrate-chrétien tchèque (KDU), principal rival du Forum civique) accusé de collaboration avec l'ancienne police secrète, et celle des ex-leaders communistes interpellés et appréhendés, ont scandalisé les journaux, hier matin, *Mlada Fronta* (Le Front de la jeunesse), allant jusqu'à risquer un parallèle avec les pratiques stalinienises des années 45-50, « lorsqu'on faisait arrêter les opposants à la veille des élections ».

Les Pragoï, qui lisent pourtant beaucoup les journaux — vendus à la crie, partout dans la ville, dès 6 heures du matin —, ne s'émeuvent pas outre mesure de ces premiers éclats pluralistes. Sur la grande esplanade du Palais de la Culture, hier après-midi sous un ciel incertain, le vrai centre d'attraction était un super-festival de roulis-roulant : des centaines d'adolescents virant avec adresse à gauche, à droite, à gauche et encore à droite.

9 juin

par la PC et l'AP

1988: la Commission de police du Québec recommande la destitution de l'agent Allan Gosset, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, pour négligence relative au décès d'Anthony Griffin.

1987: pendant que trois permanents de la CSN font face à des accusations de complot en vue de faire sauter des établissements hôteliers appartenant à Raymond Malenfant, la SQ effectue une descente aux quartiers généraux de la CSN à Montréal et à Québec.

1986: aux États-Unis, une commission d'enquête révèle qu'un défaut du joint d'étanchéité d'une des fusées d'appoint de la navette Spatiale est à l'origine de la tragédie de Challenger. La commission blâme la direction de la NASA et le fabricant de ces fusées.

1978: la secte mormone annonce qu'elle acceptera dorénavant la candidature des hommes noirs qui veulent devenir prêtre. 1968 — Premier débat des chefs politiques canadiens télévisé à la grandeur du pays.

1947: fin des contrôles de guerre et du rationnement des produits laitiers au Canada.

1793: l'esclavage est interdit dans le Haut-Canada.

Anniversaires: l'acteur Bob Cummings; le joueur de baseball Dave Parker; l'acteur Michael J. Fox.

WEEK-END

SAMEDI

L'Association des artistes de Dorval tiendra leur exposition et vente annuelle en plein air les 9 et 10 juin au Centre culturel de Dorval, 1401, Chemin Bord du lac, de 10 h à 17 h. En cas de pluie, l'événement aura lieu les 16 et 17 juin. Rens. : 633-4170.

Ce soir à 19 h 30, au 5427, av. du Parc à Montréal, rencontre d'information générale sur la mission de Matrya donnée par Raymond Deschesne de passage à Montréal. Conférence sur le plan d'unification des religions. Rens. : 3747351.

Aujourd'hui à 16 h, dans le cadre de la Semaine de la municipalité, une messe à la mémoire des élus et employés décédés de la Ville de Longueuil sera célébrée à l'église Saint-Antoine. Rens. : 646-8334.

Service d'information juridique gratuit par téléphone au Projet Genèse, 5940, av. Victoria dans le quartier Côte-des-Neiges. Le lundi de 13 h 30 à 16 h 30, le mardi de 10 h à 13 h, le mercredi de 9 h à 12 h et le jeudi de 13 h à 16 h. Rens. : 738-2036 et 738-2635.

JASS inc., club social et sportif, organise tous les samedis une marche de santé et d'amitié sur le Mont-Royal pour les personnes seules. Départ à 14 h à l'angle de Mont-Royal et de l'avenue du Parc, coin sud-ouest. Après la marche, apéro et danse vers 17 h au bar Decibel, 289 Mont-Royal. Rens. : 388-8727.

Le Centre d'écoute et de référence Multi-Écoute, 3580 Van Horne, coin Côte-des-Neiges, écoute en plusieurs langues toutes les personnes qui ont des problèmes personnels (solitude, dépression, etc.) et les aide à remplir des formulaires comme l'aide sociale, l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, etc. Rens. : 737-3604.

Le public est invité à participer à un service multi-culturel bilingue en célébration à la terre, qui se tiendra lors de la clôture de la Semaine de l'environnement, aujourd'hui à 20 h en l'église St-Pierre Apôtre, angle Visitation et boul. René Lévesque à Montréal. Rens. : 398-6553.

DIMANCHE

Le Comité organisateur de la Course de Parc Extension annonce la tenue d'une

course à pied majeure à Montréal, le dimanche 17 juin, à l'Aréna Howie Morenz, au 8650 rue Querbes près Crémazie. Rens. : 340-3564.

Lancement d'une patrouille environnementale LaSalleoise, aujourd'hui à 12 h au parc Félix-Leclerc (coin Dollard/de la Vérendrye), dans le cadre des festivités populaires qui marquent, à LaSalle, la journée « L'Environnement à Cœur ». Rens. : 367-1000, poste 491.

Brunch information en environnement tous les dimanches de 10 h à 12 h au restaurant Le Commensal, 2115 rue St-Denis à Montréal. Rens. : 287-7392 ou 766-9616.

Pour célébrer la Semaine de la municipalité, la Ville de Longueuil convie la population à une Grande fête de garage, aujourd'hui de 11 h à 15 h au garage municipal du 777, rue d'Auvergne. Le « Vélobus », la plus grosse bicyclette du monde avec ses 33 places, sera de passage de 11 h à midi environ. Rens. : 646-8670.

Détour Nature organise une excursion de randonnée pédestre dans les Rocheuses canadiennes à l'été 1990, du 29 juillet au 12 août. Des diapositives sur Banff, Jasper, Lac Louise et La promenade des glaciers sont disponibles sur demande. Réservez votre place au 271-6046.

Dimanche 17 juin prochain à 14 h, au Centre éducatif forestier du Bois-de-Belle-Rivière, participez à un atelier sur la faune forestière avec un naturaliste. Le centre est situé au 9009 de la route 148 à Ste-Scholastique (sortie 35 de l'autoroute des Laurentides). Rens. : 1-800-363-2589.

L'Association du personnel domestique, organisme à but non lucratif, invite toutes les domestiques à son café-rencontre qui se tient chaque 2e dimanche du mois au 5309 rue Brébeuf à Montréal (métro Laurier). Rens. : 525-6859.

Le Comité Chômage Sud-Ouest de Montréal, 4190 rue Notre-Dame ouest, est un groupe populaire dont le but est de promouvoir et défendre les intérêts et droits des sans-emploi. À cette fin, un service d'information téléphonique et de représentation devant les tribunaux administratifs de la Commission de l'assurance-chômage est offert gratuitement. Rens. : 933-5915.

